



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-49621>

Département(s) de publication : 37

Annonce n° 25-49621

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Groupement Transamo/La Set, agissant au nom et pour le compte du Syndicat des mobilités de Touraine, maître d'ouvrage

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 584801625000040

Ville : Tours

Code postal : 37200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 37

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Danielle Mengue

Adresse mail du contact : D.mengue@transamo-set.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 6.1 du Règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 6.1 du Règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 6.1 du Règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 12/05/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Entité adjudicatrice

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE « ECOLOGUE »

Code CPV principal - Descripteur principal : 71313000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le titulaire du marché interviendra tout au long de l'opération en tant qu'expert en biodiversité et en milieux naturels. Il garantira : - La bonne exécution des prestations demandées/prescrites ; - La mise en œuvre, dans le respect de la réglementation et des règles de l'art, des mesures écologiques qu'elles soient réglementaires ou contractuelles visant à éviter et réduire l'impact du chantier sur l'environnement (biodiversité, bruit, air et déchet); - Leur suivi en phase chantier et dans le temps.

Lieu principal d'exécution du marché : Métropole tourangelle

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 231000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le groupement TRANSAMO / La SET intervient au nom et pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage qui lui a été notifié le 19 février 2020 pour la réalisation de la ligne 2 de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole tourangelle. Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire exécuté via l'émission de bons de commandes en application des dispositions des articles R2162-1, R2162-2, R2162-4, R2162-5 et R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 euro(s) H.T. sur sa durée totale (période ferme et éventuelles reconductions comprises), conformément à l'article R. 2162-4-2 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de notification. Il est reconductible, tacitement, une (1) fois pour une durée d'un (1) an sauf dénonciation expresse par l'acheteur notifiée au titulaire au moins trois (3) mois avant la date d'expiration de la période en cours d'exécution. La durée totale de l'accord-cadre, période de reconduction comprise, ne pourra dépasser quatre (4) ans à compter de sa date de notification.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/04/2025